

Fiche technique - Spectacle de fauconnerie/fauconnerie équestre

La fiche technique ci-après n'est ni une liste de contraintes ni des desiderata abusifs, mais la liste des paramètres indispensables au bon déroulement du spectacle tel que nous l'avons conçu pour les yeux des spectateurs et le bien-être des animaux.

Si vous ne pouviez répondre positivement à un ou plusieurs points n'hésitez pas à nous contacter : une solution est toujours trouvable. Une fois concertée la fiche technique fera partie intégrante du contrat. En tout état de cause, seul le fauconnier sera en mesure de juger de la faisabilité des vols de ses oiseaux.

Espace d'évolution

- L'aire d'évolution au sol devra faire 10 X 15 m minimum (25 X 15 minimum en cas de présence de chevaux). La forme rectangulaire n'est pas un impératif. Le public peut être disposé autrement

L'espace devra être délimité par l'organisateur par une corde (pas de barrières de ville : très dangereux pour les chevaux et les oiseaux).

- L'aire d'évolution aérienne devra être totalement dégagée d'arbres, de lignes électriques et téléphoniques, d'antennes TV, de barbelés et de la circulation routière et ferroviaire qui pourrait être une gêne pour le contrôle du vol des oiseaux. Cela dans un périmètre de 50 m autour de l'aire de jeu au sol (surtout pour les lignes électriques – risque d'électrocution des oiseaux).

- L'aire d'évolution devra être accessible facilement pour le camion et le van (prévoir un emplacement pour le stationnement à proximité) et être la plus plate possible. La piste devra soit être de l'herbe soit recouverte de sable de rivière (15 cm d'épaisseur) en particulier en présence de chevaux.

- L'organisateur fournira également un point d'eau potable avec un robinet à proximité immédiate de l'aire d'évolution.

- un espace ombragé de 100 m² minimum (250 m² en cas de présence des chevaux) devra être prévu à proximité du site de prestation, afin de pouvoir y installer les animaux entre 2 prestations, (cet espace pourra être accessible au public).

Intendance et hébergement

Pour les animaux :

La qualité et la sûreté de l'hébergement des animaux étant un vecteur essentiel de la réussite des spectacles :

- Pour les oiseaux : à voir en fonction des spécificités de chaque site. Possible par exemple dans des boxs (5 boxs minimum pour 7 oiseaux) ou dans une salle sécurisée (à bâcher préalablement si nécessaire).

- en cas de spectacle sur plusieurs jours, prévoir un congélateur pour stocker l'alimentation des oiseaux. (si + de deux jours de prestation).

Pour les artistes :

- L'organisateur fournira l'hébergement (soit en hôtel soit gîte, pas d'hébergement collectif, idéalement chiens acceptés) et la restauration (repas chauds et équilibrés – pas de sandwich) pour l'ensemble des artistes (détails en fonction des options) de leur arrivée à leur départ. En cas de départ en fin de journée un panier repas sera demandé.

Sonorisation :

L'organisateur fournira une sonorisation avec micro-casque.

Nous pouvons assurer notre sonorisation -sous réserve de disponibilité -, devis sur simple demande.

Cette fiche technique doit être scrupuleusement respectée pour le bon déroulement du spectacle. Sauf mentions autres, elle est considérée es acceptée de fait à la signature de la convention de cession de spectacle.

En cas de doute, problème ou incompatibilité technique veuillez nous contacter en amont de la signature de la convention et a fortiori de la date de spectacle, une solution existe probablement.